

**AUDIENCE PUBLIQUE
AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA TOULNUSTOUC**

**Rectificatifs apportés lors de la séance tenue
à l'Hôtel Le Manoir
le 12 mars 2001**

DM4 Mémoire de Christian Beaudoin, citoyen

Il est mentionné à la page 7, 2^e paragraphe : *en tant qu'individu je n'aurais jamais pu obtenir un permis pour me construire un simple camp de villégiature sur les abords du lac Amariton.*

Hydro-Québec aimerait rectifier : Le ministère des Ressources naturelles limite le développement autour du lac Amariton. Hydro-Québec prévoit installer un campement temporaire. Ce site sera remis à l'état naturel après la construction. Il n'y aura pas d'installation de bâtiments permanents au lac Amariton.

Il est également mentionné à la page 7, 2^e paragraphe : *Je peux vous dire qu'il ne sortira pas beaucoup d'eau de ce lac pendant l'étiage d'hiver.*

Hydro-Québec aimerait rectifier : Le débit soutiré pour l'eau potable est de 2,6 l/s alors que le débit moyen des tributaires du lac Amariton est de 2 200 l/s.

Il est mentionné à la page 6, premier paragraphe : *Il ne faut pas oublier non plus qu'il s'agit de calcul théorique et que l'expérience du remplissage du réservoir de SM-3 a démontré que l'erreur était possible.*

Hydro-Québec aimerait rectifier : Premièrement, le remplissage du futur réservoir Toulustouc n'a rien d'un calcul théorique mais résultera d'une gestion contrôlée du lac Sainte-Anne déjà existant. Deuxièmement, il n'y a pas d'erreur dans le remplissage du réservoir de SM-3. Hydro-Québec estime dans ses études qu'elles pourraient être les durées de remplissage selon des scénarios de très faible hydraulité à de très forte hydraulité, et le remplissage actuel de SM-3 suit une période de récurrence faible de 1 fois dans 20 ans.